

Saint-Just Hartière : le pylône pour les antennes-relais a été posé

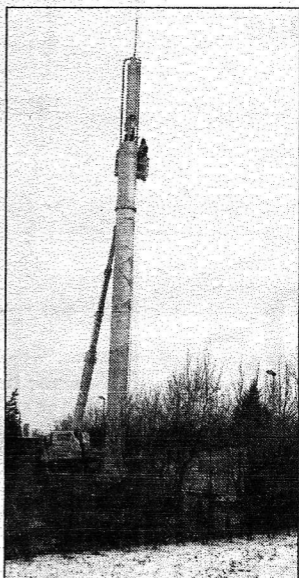
La pose, hier, par la société Orange, de son pylône de 19 mètres de haut sur lequel seront installées trois antennes-relais, a suscité un grand émoi parmi les riverains du quartier Saint-Just Hartière.

Ces derniers, avec leur association, avaient introduit une requête en justice pour s'opposer à cette implantation. Après deux reports, l'audience en référé a été fixée au 8 février prochain.

Les plaignants pensaient que les choses resteraient en l'état dans l'attente de l'ordonnance du tribunal de grande instance de Créteil. Mais visiblement, l'opérateur de téléphonie mobile semble avoir décidé de ne pas en tenir compte.

« Je vais déménager d'ici »

Contacté hier après-midi, Me Fröhlich, avocat parisien de l'association, a déclaré : « Orange fait durer le suspense car nous n'avons pas reçu, à ce jour, ses conclusions en défense. Certes, ils font le forcing, mais dans le même temps, le référé que nous avons fait n'est pas suspensif. La requête ne les oblige pas à suspendre les travaux. Avant le 8 février, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent. Ce qui est embêtant, c'est que n'ayant pas leurs conclusions, nous ne pouvons toujours pas répliquer. Ils nous



HIER APRÈS-MIDI AU 195, RUE DES FOSSÉS. Orange a fait poser le pylône contesté en justice par les riverains.

prennent un peu à la gorge en nous laissant peu de temps pour réagir avant l'audience. En plus, nous ne pouvons pas demander de report, ce serait incorrect vis-à-vis du juge. »

Les riverains se mobilisent. Les responsables de leur association affichent la ferme intention de ne pas se laisser faire.

Croisée sur place, hier après-midi, une habitante du quartier lâche en levant les yeux vers le pylône qui surplombe désormais le quartier : « Je suis écoeurée, je vais vendre la maison et déménager d'ici ».

T. B.

La République de Caen
Mardi 13 janvier 2010